



# REJOIGNONS-NOUS\*

POUR SOUTENIR NOS COLLÈGUES DU SERVICE SANTÉ AU TRAVAIL

VENDREDI 21 JUIN – 12 H – PLACE DE L'HOTEL DE VILLE



\* : [dans le cadre du préavis de grève, posez 1 h de grève pour participer à cette action.](#)



# Sans médecin, quel avenir pour le Service Santé au Travail de Rennes, Ville et Métropole ?

Dès son arrivée, en septembre 2017, le Directeur Général Adjoint au pôle ressources, a souhaité tout mettre en œuvre pour restructurer la Direction des Risques (DRIS) et le Service Santé au Travail (SST), comme dans toutes les collectivités où il est intervenu. Et pour quels résultats ?

- Arrivée du nouveau Directeur des Ressources Humaines (DRH) en octobre 2018,
- Lancement du processus de rapprochement de la DRIS et du SST vers un « Service des Conditions de Travail »,
- Suppression d'un poste d'infirmière au final « gelé » suite à l'intervention des syndicats via une lettre ouverte à l'attention de Mme La Maire et M Le Président,
- Réponse à cette lettre ouverte n'énonçant que des généralités sans jamais rentrer dans le détail des actions et axes de travail du futur « Service des Conditions de Travail »,
- **Démission du premier médecin du travail en février 2019** en raison du manque :
  - o de moyens affectés au Service Santé au Travail,
  - o de respect de la loi, droits des salariés et des siens.
- Nomination du directeur de la DRIS, en intérim, en tant que responsable du SST, sans aucun échange avec les deux médecins encore en poste ni avec le Service Santé au Travail,
- **Démission d'un second médecin du travail en avril** en raison d'un désaccord profond sur la vision du futur « Service des Conditions de Travail »,
- Échange en comité technique commun sur la politique des collectivités en matière de santé au travail et évocation d'une rencontre entre l'administration et le SST,
- **Annnonce du départ du troisième et dernier médecin du travail en mai.**

Cette situation qui va malheureusement perdurer, vu la pénurie de médecin du travail sur le marché de l'emploi, aura des conséquences désastreuses pour les 7 500 agents des collectivités Rennaises :

- Vers qui et comment seront orientés les agents ?
- Comment garantir Déontologie, Autonomie et Secret Professionnel ?
- Que vont devenir les dossiers médicaux ainsi que les archives du service ?
- Qui, si ce n'est un médecin, peut orienter les dossiers individuels vers la psychologue du travail ergonomiste ou la psychologue clinicienne ?
- Comment sera-t-il possible de recruter des élèves infirmier.e.s préparant le Diplôme Inter-Universitaire de Santé au Travail sans médecin tuteur ?
- Qu'est devenu le poste de psychologue clinicien évoqué par le DGA dans la presse ?
- Comment et par qui vont être présentés les rapports d'activité, le bilan social ainsi que les alertes en termes de Risques Psycho Sociaux et Troubles Musculo Squelettiques au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail ?

La santé et la prévention des risques au travail sont au bord de la disparition.

Espérons que l'ensemble des agent.e.s s'en rende compte et participe aux futures actions proposées.